



Paris, le 27 août 2007

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A l'issue de la réunion concernant les chiens dangereux, Michèle Alliot-Marie, ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, a annoncé les mesures suivantes destinées à une meilleure prévention notamment dans la sphère privée :

Une circulaire sera adressée dès demain aux préfets afin qu'ils veillent à l'application stricte de la loi, intensifient les contrôles sur la voie publique et interviennent, y compris le cas échéant en se substituant aux maires.

Un bilan et une évaluation précise des lois de 1999, 2001 et 2007 seront effectués

De nouvelles dispositions ont été annoncées en matière de prévention des risques :

- Interdiction de certains croisements de chiens qui aboutissent à la naissance de chiens potentiellement dangereux
- Renforcement des contrôles sur les importations de chiens dangereux, notamment venant des pays de l'est
- Amélioration du contrôle du commerce des chiens dangereux avec notamment l'intervention d'un vétérinaire pour la vente de chiens de catégorie 2
- Obligation de formation pour les propriétaires de chiens de catégorie 1 et 2 afin de les informer sur les risques présentés par leur animal et la conduite à tenir au quotidien